

## Délibération n ° 2021-12-11-11

### Extrait du registre des délibérations

### Du Conseil Syndical du 11 décembre 2021

**Objet :** Convention de financement inter-syndicats pour la réalisation d'un SDIRVE

**Rapporteur :** Sébastien GOUTTEBEL

**Secrétaire de séance :**  
Evelyne BRUN

**Date de convocation :**  
3 décembre 2021

**Nombre de délégués :**

En exercice : 140  
Présents : 92  
Pouvoir : 5  
Votants : 90

Pour : 68

Contre : 1 - ARCHENY  
Danièle

Abstention : 3 -  
DURANTIN Christian -  
GAUMY Francis -  
VILLEBRUN Bernard

Non votants : 18 -  
BAULAND Gisèle -  
BESSEYRE Fabien - BRIAT  
Dominique - CHASSANG  
Jean-Pierre - COMPTE  
Serge - DUMAS Daniel -  
JARLIER Dominique -  
MALAYRAT Jean-Pierre  
(au titre de Clermont-

L'an deux-mille-vingt et un, le 11 décembre à neuf heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

#### Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BAYLE Dominique, BELGARDE Joseph, BERNARD Grégory, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BRIAT Dominique, BRUN Evelyne, CHABRILLAT Rémi, CHARRAUX Daniel, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DAVID Marie, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEROSSIS David, DEVERNOIX Marc-Antoine, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DUPOUE Yannick, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, EGLI Eric, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GAUMY Francis, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Stéphane, JARLIER Dominique, JEROME Christian, KHATCHADOURIAN TECER Claudine, LARDANS Jacques, LECHEVALLIER Christine, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MALAYRAT Jean-Pierre, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAL Roger, RAYNAUD Jérôme, ROBIN Christian, ROCHE Alain, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SANCHEZ Claude-Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, RAZAVET Jean-François, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VIAL Christophe, VILLEBRUN Bernard, WATERLOOT Philippe,

#### Suppléants ayant pouvoir :

GHEQUIERE Chantal, AUDET Cécile, ROUSSY Raphaël, AMBLARD Philippe, SERVAYRE Hélène, LAMYRAND Rémy,

Auvergne-Métropole) -  
MALAYRAT Jean-Pierre  
(au titre du Secteur  
d'Éclairage Urbain) -  
MEALLET Roger Jean -  
OLIVAIN Thierry - RAY  
Raïssa - ROCHE Alain -  
SABATIER Pierre -  
SANCHEZ Nicolas - SAUX  
Marion - SERVAYRE  
Hélène - VALLEIX  
Philippe

NURY Jacques, BOSTVIRONNOIS Maryse, GOURBEYRE  
Bernard

**Pouvoirs :**

AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, BARGEON Marcel à  
PERCHE Serge, MERCERON Jean-Luc à MELIS Christian,  
PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi, TOURNOLIAS Vincent à  
METZGER Pierre

**Secrétaire de séance :** Evelyne BRUN

Le Président rappelle à l'assemblée :

- que la loi d'Orientation des Mobilités (n°2019-1428 du 24 décembre 2019) dans son article 68, donne la possibilité pour de collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE, décrite à l'article L.2224-37 du CGCT, de réaliser un Schéma Directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public (SDIRVE). Les dispositions techniques de ces SDIRVE sont traduites dans le décret n° 2021-565 du 10 mai 2021.
- Que le comité syndical a validé l'adhésion au groupement de commandes lors de son comité syndical du 16 octobre dernier.

Le Syane, coordonnateur du groupement de commandes ayant permis le déploiement du réseau Eborn, puis sa mise en exploitation à un délégataire de service public, a proposé aux membres du groupement de piloter un nouvel achat groupé, pour la réalisation de ce SDIRVE, sur un périmètre toutefois élargi.

Les frais de réalisation du schéma directeur sont composés des frais du prestataire et éventuellement de l'acquisition directe de données.

Les membres du groupement porteurs de ces SDIRVE financent ces Schémas sur leurs fonds propres. Néanmoins, ils peuvent recevoir l'appui financier de la Caisse des Dépôts, via la Direction de la Banque Des Territoires, à travers une aide pouvant cofinancer jusqu'à 80 % du montant du SDIRVE. Le Syane a reçu un avis favorable de la Banque Des Territoires pour le versement de cette subvention, pour un montant de 80 % du montant global des SDIRVE réalisés par les membres du groupement. Cette subvention, d'un montant de 548 800 HT€, dans la limite de 39.200 €HT en moyenne par syndicat, sera intégralement versée au Syane, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes. Le montant et les modalités de perception de cette aide seront précisés dans le document « Convention de subvention pour la création et le pilotage d'un Schéma Directeur IRVE » signé entre le Syane, coordonnateur et la Caisse des dépôts à l'issue de la consultation.

Le Syane aura pour rôle de redistribuer cette subvention à chacun des membres du groupement de commandes, selon les modalités définies dans la convention jointe.

Cette convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières, de redistribution de la subvention allouée par la Caisse des Dépôts, par le



Syane, coordonnateur du groupement de commandes défini ci-dessus, au Syndicat, dans le cadre de la réalisation du SDIRVE.

Ces modalités sont complétées par des règles de suivi de l'exécution des dépenses afférentes à la réalisation du SDIRVE.

Le président propose au comité syndical de :

- Confirmer au SYANE la participation de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme- SIEG telle que décrite dans la convention jointe
- D'inscrire au budget de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme-SIEG les dépenses dans le cadre de ce partenariat
- De l'autoriser à signer la convention et les documents nécessaires à la formalisation

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 15 décembre 2021 et de la publication le 15 décembre 2021.